

# Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

04 66 61 33 59 04 66 61 02 05

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025\_152AM

### ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT COMMUNAL POUR LA RÉFORME DE L'APOSTILLE ET DE LA LÉGALISATION

Le Maire de Saint Hilaire de Brethmas,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2020-192 du 4 mars 2020 portant réforme des modalités de délivrance de la légalisation et de l'apostille ;

Vu le décret n° 2021-1205 du 17 septembre 2021 relatif à la légalisation et à l'apostille des actes publics établis par les autorités françaises ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 portant application de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-12 du 17 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE LA NÉCESSITE DE DESIGNER UN OU DES RÉFÉRENTS COMMUNAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DE L'APOSTILLE ET DE LA LÉGALISATION ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, est désigné en qualité de référent communal pour la réforme de l'apostille et de la légalisation.

**ARTICLE 2** : Sont, par ailleurs désignés en qualité de référent communal pour la réforme de l'apostille et de la légalisation :

- Monsieur Rémy OFFREDI, 1<sup>er</sup> Adjoint et adjoint aux finances,
- Madame Évelyne RICHARD, 2ème Adjointe et adjointe aux affaires sociales,
- Madame Valérie CHAZAL, Directrice générale des services,
- Madame Nathalie PRATLONG, Officier d'état civil, en charge de l'état civil,

**ARTICLE 3** : Les référents auront pour mission de coordonner la mise en place des nouvelles procédures relatives à l'apostille et à la légalisation au sein de la commune, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2025

Arrêté

Signature agréée E-legalite.com

99\_AR-030-213002595-20251118-2025\_152AM-

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègu Entrepri... labellisée

IMPRIM VERT

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et transmis par email à l'adresse dédiée, et fera l'objet d'une publication selon les modalités habituelles.

Fait à Saint Hilaire de Brethmas, le 18/11/2025

Le Maire,

Jean-Michel PERRET

Pour le Maire empêché  
l'Adjoint Délégué  
E. RICHARD



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification.
- Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2025

Arrêté en préfecture

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-030-213002595-20251118-2025\_152AM-

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée

IMPRIM VERT